

**SYNDICAT
DES EAUX
DU SUD EST DU LOT**

Délibération 2026/29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Place de la Mairie
46 260 VARAIRE

Le cinq mai deux mille vingt-six à
14 heures, les membres du Comité Syndical,
régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle
des fêtes de Varaire sous la présidence de
Monsieur Didier PECH.

Nombre de délégués votants : 35

Présents (34) : Mmes et MM AYMARD
Marcel, BERG Jean-Paul, CANUT Jean-
Michel, COURDESSE Pascal,
CUBAYNES Jean-Claude, DECREMPS
Frédéric, DEGLETAGNE Gérard,
DELLER Martine, FAURIE Laurent,
FERMY Maryse, FIGEAC Francis,
FOLICHON Michèle, GALTIE Martine,

GARY Laurent, GENET Mylène, GOURGOU Jean Pierre, GROUZELLE-ROUX Rémi, HARDY
François, LONJOU Charles, MAUNAND Pierre, MENOUX Ludovic, MICHEL Patricia, MOLES
Aurélie, MOLINA KERVELLEC Marie, ORTALO-MAGNE André, PECH Didier, PETIOT
ADAMI Cédric, PHALIP Cathy, PRADEL PRAT Jules (suppléant DORFNER Vincent), RIGAIL
Christine, RINGOOT Guillaume, ROMANET Thierry, SAEZ Alain, VALETTE Thierry.

Absents représentés (0) :

Absents excusés (1) : Mme BONNET Cathy.

Absents (0) :

Monsieur Rémi GROUZELLE-ROUX est désigné en tant que secrétaire de séance.

Objet : Délégation d'attribution au Président

Dans le cadre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le
Président, peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à
l'exception des domaines énumérés par cet article.

Dans le cadre du bon fonctionnement du Syndicat, pour permettre la réalisation de
prestations et de travaux urgents et nécessaires à la distribution de l'eau potable et de
l'assainissement, et afin de faciliter les procédures administratives, il est demandé au comité
syndical d'autoriser Monsieur le Président à engager des dépenses dans le cadre du budget pour
des achats allant jusqu'à 20 000 € HT inclus.

Il sera présenté à chaque comité la liste des dépenses engagées dans le cadre de cette
autorisation.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide, avec 33 voix pour et 1 abstention :

- ✓ De donner délégation à Monsieur le Président pour engager des dépenses dans le cadre du
budget pour des achats allant jusqu'à 20 000 € HT inclus.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme au registre.

A Varaire, le 5 mai 2026

Le Président




Didier PECH

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le - 7 MAI 2026

Publié ou notifié le - 7 MAI 2026

Le secrétaire de séance



Rémi GROUZELLE-ROUX